

**Paradis, Suzanne**

---

**De:** Secrétariat (usager)  
**Envoyé:** vendredi 6 février 2004 08:37  
**À:** 'FrancoisRaymond'  
**Objet:** RE : hausse d'électricité modulée

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 28 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat  
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

**De :** FrancoisRaymond [mailto:fray@contact.net]  
**Envoyé :** mercredi 28 janvier 2004 21:40  
**À :** Secrétariat (usager)  
**Objet :** hausse d'électricité modulée

Je ne comprend pas la volonté d'hydro-Québec de surfacturer les consommateur qui comme moi consomme un peu plus d'énergie qu'un autre. Est-ce que pétro-canada augmenterait mon litre d'huile à chauffage jugant que je lui en achète trop... J'ai trois enfants qui vont atteindre l'âge de l'adolescence, ses enfants vont manger chaud, vont se laver à l'eau chaude et utiliser tout l'éclairage nécessaire pour habiter la maison. Et cela prend de l'énergie. J'ai une maison récente et bien isolée, un chauffage radiant réputé économique, des contrôles de température électroniques (programme hydro-québec), et j'ai même

06/02/2004

fais poser un isolant sur ma porte de garage. Néanmoins parce que j'ai décidé d'utiliser le chauffage électrique et d'avoir trois enfants, je dépasse allègrement mon 30 kw. et ainsi je suis pénalisé (advenant une augmentation modulée) parce qu'on suppose cher hydro-québec que je n'utilise pas toujours rationnellement l'électricité.

Je concède la hausse modulée d'électricité aveugle et discriminatoire.

merci de me lire

Francois Raymond

12555 16ave. mtl.